

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 09 MAI 2017

Présents : Mrs BERNE Jean-Louis, DEVILLE Thierry, DELCROIX Yves, NAVATEL Christophe, ROUSSEL Cédric, VALLESPI Joachim, VENTURI Rémi et Mmes DHERBECOURT Muriel, PEYRO Brigitte, SORET Mariève, VILAR Géraldine

Absents : Mr GOISBAULT Valentin, Mmes LEBAIL Jessica, TRIDOT Julie

Procurations : Mr FABROL Frédéric à Mr DEVILLE Thierry

Présence de Madame PUECH Mylène, secrétaire Générale de la mairie.

Monsieur le Maire annonce à l'assemblée la démission au sein du conseil municipal de Madame PROD'HOMME Véronique et présente Monsieur ROUSSEL Cédric.

L'Article L270 du Code électoral prévoit des règles spécifiques, garantissant le remplacement des conseillers municipaux par le suivant sur la liste, sans que les électeurs soient de nouveaux invités à voter. Le suivant sur la liste s'entend du candidat venant immédiatement après le dernier élu sur la liste déposée en Préfecture.

Il a été procédé, conformément à l'article L.2121-15 du CGCT, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du conseil, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées : Madame DHERBECOURT Muriel.

Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 28 Mars 2017 par les membres du conseil municipal : à l'unanimité

Monsieur ROUSSEL Cédric ne participe pas au vote.

1- Mandatement de Maître BROQUERE aux fins de représenter la commune dans l'affaire Commune de Castillon du Gard/ Patricia BERNARD épouse GETAZ

Monsieur le Maire explique qu'afin de représenter la commune dans l'affaire commune de Castillon du Gard/Madame Patricia BERNARD épouse GETAZ, il convient de mandater un cabinet d'avocats.

Monsieur le Maire propose de confier cette affaire à notre avocat, Maître Broquère du cabinet B.D.C.C avocats.

Il est proposé au conseil municipal :

- De mandater Maître BROQUERE du cabinet B.D.C.C avocats aux fins de représenter la commune dans l'affaire Commune de Castillon/ Madame Patricia BERNARD épouse GETAZ,
- D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer tous les actes nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.

Vote pour : 11

Vote contre :

Abstention : 1 (Mr NAVATEL)

Monsieur NAVATEL demande des renseignements sur l'affaire avec Monsieur MODET.

Monsieur le Maire répond que la commune n'a pas de nouvelles car celle-ci est devant la juridiction compétente.

2- Approbation de l'enquête publique - Rétrocession de la voirie, des réseaux secs et humides du lotissement « domaine des oliviers »

Monsieur le Maire rappelle la délibération n° 50 du 27 septembre 2013 portant rétrocession de la voirie, des réseaux secs et humides du lotissement « domaine des oliviers », et la délibération n° 68 du 22 décembre 2014 portant le lancement de l'enquête publique.

Il précise que l'enquête publique préalable à cette rétrocession a été effectuée du 06 mars au 21 mars 2017 inclus.

Il informe l'assemblée de l'avis favorable du Commissaire enquêteur.

Il est proposé au conseil municipal :

- D'approuver les conclusions de l'enquête publique,
- De décider la rétrocession de la voirie, des réseaux secs et humides du lotissement « domaine des oliviers »,
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les actes nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.

Vote pour : à l'unanimité

3- Attribution des subventions aux associations

Il est proposé au conseil d'attribuer les subventions aux associations comme ci-dessous :

2017	
La boule au bouchon	500
Manava	200
Tennis club	200
Ikebana international	200
Arec	200
Impro-gramme	200
Loisirs accueil (ascale)	200
Chorale « rien qu'un chœur »	200
Académie du Pont du Gard	200
Pont du Gard patrimoine	200
Beauté de Castillon	200
Don du sang Remoulins	200
Chats libres	300
Chasse la St Hubert	200
Groupement d'intérêt cynégétique faune et agriculture Castillonnaise	200
Ball Trap	200
Relais Loisirs Handicap 30	180
APE	2 000
Total	5 780

Monsieur le Maire précise que ces subventions ne seront versées que sous condition de réception des documents comptables des associations justifiant la nécessité de la subvention pour un bon équilibre.

Vote pour : à l'unanimité

Monsieur le Maire précise qu'il n'a pas intégré la subvention au comité des fêtes car il souhaite un rendez-vous avec le Président du comité.

4- Avenant n° 1 à la convention avec le Syndicat des Eaux de Remoulins – St Bonnet du Gard - réception effluents de Castillon du Gard

Monsieur le Maire rappelle la convention passée avec syndicat intercommunal des eaux Remoulins – St Bonnet du Gard en date du 2 Avril 2012, convention définissant les modalités de réception et de traitement des effluents de l'assainissement collectif de la commune.

Monsieur le maire rappelle à l'assemblée la régularisation effectuée par la SCAM sur les redevances dues par la Commune sur la période du 1er Avril 2010 au 31 Mars 2015, régularisation portant sur la somme de 143 392,90 € HT. Cette somme comprend la part du délégataire et la surtaxe syndicale.

Il précise qu'au vu de l'importance de la somme, il a été convenu la mise en place d'un échancier.

Cette disposition n'étant pas prévue dans la convention, Monsieur le Président du Syndicat des eaux Remoulins – St Bonnet du Gard informe la commune qu'il est nécessaire de prévoir au travers d'un avenant cette disposition.

Monsieur le Maire présente le projet d'avenant n°1 à la convention du 2 Avril 2012 portant sur la mise en œuvre d'un échancier de remboursement des sommes dues par la Commune sur la période du 1 Avril 2010 au 31 Mars 2015.

Il est proposé au conseil municipal :

- D'approuver l'avenant n°1 à la convention passée avec le Syndicat des eaux Remoulins – St Bonnet du Gard,
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les actes nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.

Vote pour : à l'unanimité

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'une réunion avec le syndicat est programmée la semaine prochaine.

5- Fonds de concours CCPG

Monsieur le Maire informe l'assemblée que par délibération N 035-2017 la communauté de communes du Pont du Gard a approuvé le versement d'un fonds de concours à la commune d'un montant de 24 363 euros TTC pour la création de la maison des associations.

Il est proposé au conseil municipal :

- D'approuver le versement du fond de concours d'un montant de 24 363 euros TTC pour la création de la maison des associations,
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention ayant pour objet le versement du

fonds de concours de la Communauté de Communes du Pont du Gard au profit de la Commune.

Vote pour : à l'unanimité

6- Demande de financement à l'État et aux fonds européens (FEADER) au titre du Programme LEADER pour la création d'un multi-commerce

Monsieur le Maire présente au conseil le projet de création d'un multi-commerce regroupant une épicerie et la boulangerie. Il précise que ce projet permettrait d'une part à la boulangerie d'être plus visible et accessible et d'autre part, la réouverture d'une épicerie qui apporterait un service supplémentaire aux habitants de Castillon du Gard ainsi qu'aux touristes de passage sur la commune.

Monsieur le Maire précise que ce projet peut faire l'objet d'une demande de financement à l'État et au programme LEADER,

Vu le plan de financement de l'opération présentée ci-dessous :

Intitulé du projet : Création d'un multi-commerce

Dépenses éligibles			Contributions publiques		
Nature	Montant		Origine	Montant en euros	%
	€ HT	%			
Maçonnerie	1 266.55	1.96	UE– FEADER (LEADER)	41 331.09	64,00
Plomberie	3 470.54	5.37			
Électricité	13 057.74	20.22			
Placoplatre-peinture	10 738	16.63	État*	10 332.77	16,00
Carrelage	6 390	9.89	Autofinancement	12 915.97	20,00
Menuiserie	4 600	7.12			
Chambre froide et climatisation	10 199	15.79			
Travaux et aménagement	49 721.83	76.99			
Monte-charge	14 858	23.01			
équipement	14 858	23.01			
TOTAL	64 579.83	100.00	TOTAL	64 579.83	100.00

Vu le calendrier de l'opération :

Date de commencement de l'opération : 1^{er} juillet 2017

Date de fin de l'opération : 31 décembre 2017

Il est proposé au conseil municipal :

- De valider le projet, le plan de financement et le calendrier de l'opération présentée ci-dessus,
- D'autoriser Monsieur le Maire à solliciter la subvention auprès de l'État et des fonds européens au titre du programme européen LEADER 2014 -2020,
- *De prévoir, dans l'hypothèse où l'État n'apporterait pas le montant attendu, que la commune s'engage à financer la participation nécessaire à appeler les 64 % de FEADER du programme LEADER (autofinancement appelant du FEADER).
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les actes nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.

Vote pour : à l'unanimité

Monsieur le Maire précise que cette délibération annule et remplace la délibération n° 25/2017.

7- Avenant 1 au contrat d'affermage – SAUR

Monsieur le Maire rappelle que par délibération du 21 décembre 2005 la commune a conclu un contrat d'affermage avec la société SAUR pour la gestion de l'assainissement de la commune. Il précise que ce contrat a été conclu pour une durée de 12 ans à compter du 1^{er} janvier 2006.

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée les problèmes de H2S sur le réseau et précise qu'une unité de traitement doit être mise en place rapidement afin de pallier aux nuisances. Il précise que compte tenu des raisons techniques et financières les travaux doivent être réalisés par le fermier.

Considérant que l'amortissement de cette contribution financière sur la durée résiduelle du contrat dont l'échéance est fixée au 31 décembre 2017, entraînerait une augmentation excessive du prix à l'abonné.

Considérant que la commune souhaite limiter l'accroissement du tarif actuellement appliqué sur son territoire.

Il est proposé au conseil de :

- D'approuver l'avenant n°1 au contrat d'affermage Saur,
- De prolonger la durée du contrat d'affermage relatif à la gestion de l'assainissement de 6 ans,
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les actes nécessaires à la mise en œuvre de cette décision après validation de Maître Broquère, avocat conseil de la commune.

Vote pour : à l'unanimité

Monsieur le Maire précise les problèmes de H2S sur la commune de Remoulins ainsi que les différentes mesures à mettre en place pour y remédier.

Madame DHERBECOURT demande si par conséquent, il n'y aura pas de négociation du contrat.

Monsieur le Maire précise qu'il s'agit d'une négociation car ils prennent en charge l'intégralité des travaux ainsi que la mise en place des travaux de vidéosurveillance des réseaux.

Questions diverses :

Photocopieurs :

Monsieur le Maire présente les offres reçues pour le changement du parc de photocopieurs de la commune. Après en avoir débattu le conseil municipal décide de retenir la société Rex Rotary pour le renouvellement du parc. Le contrat est conclu pour 5 ans avec 5 photocopieurs neufs.

Location Four Banal

Madame DHERBECOURT annonce qu'elle a été contactée pour la location du Four Banal. Monsieur le Maire explique qu'une location sur le long terme n'est pas envisageable car durant la période de travaux de la mairie, le secrétariat sera installé dans ce local. De plus, il souhaite la création d'une maison de service comprenant l'agence Postale, des permanences MSA, CAF...

Révision du PLU

Monsieur NAVATEL demande où en est l'analyse des offres du PLU. Monsieur le Maire répond que l'analyse est encore en cours, qu'un rendez-vous avec la DDTM a eu lieu afin de détailler les éléments importants. Monsieur le Maire précise que le choix devrait avoir lieu rapidement.